

A Rennes, le 08/02/2024

Messieurs les Ministres du MASA, du MTE-CT et du Ministère de l'Intérieur,

Le SNUITAM-FSU souhaite attirer une nouvelle fois votre attention sur une problématique cruciale qui touche un grand nombre d'entre nous : les retards de versement des salaires des contractuels au sein du **MASA, du MTE-CT et du Ministère de l'Intérieur..** Cette situation est inacceptable, et nous devons collectivement la dénoncer et exiger des actions concrètes pour y remédier. **Cela rajoute de la précarité à la précarité !**

La Problématique des Retards de Salaires :

Certains contractuels se voient contraints de recourir à des crédits revolving pour faire face aux retards de paiement de leurs salaires, ce qui affecte considérablement leur vie quotidienne et leur situation financière. Récemment, un message de la direction a été envoyé aux contractuels, les encourageant à solliciter l'aide de l'assistante sociale afin de bénéficier d'une aide alimentaire. Comment ces collègues peuvent-ils assumer les frais de garde des enfants, les loyers, ainsi que les dépenses énergétiques dans ces conditions ? Cette réalité contraste fortement avec la situation de certains élus, qui, face à l'augmentation des prix, voient leurs indemnités de représentation augmenter de 305 euros pour les députés et de 700 euros pour les sénateurs. Il semble que lorsque vient le temps de payer les contractuels, nous rencontrons des difficultés à respecter les délais, tandis que des fonds semblent toujours disponibles pour d'autres.

Déconcentration en DDI des actes de gestion sans Moyens Supplémentaires :

Malgré la surcharge de travail déjà rencontrée par les agents des SGCD, qui génère des risques psycho-sociaux (RPS), aucune mesure supplémentaire n'est mise en place pour les aider à assumer ces nouvelles responsabilités découlant de la déconcentration. Cette décision ne fait qu'aggraver la situation en matière de gestion des ressources humaines, avec des conséquences directes sur les délais de paiement des salaires des contractuels. Pour remédier à cette problématique, certaines directions dirigent les contractuels vers les services d'assistance sociale afin de compenser ces dysfonctionnements.

ASP :

L'agence de services et de paiement fait face à des retards de paiement des salaires de ces contractuels, avec un taux de CDD dépassant souvent 20% et des contrats de moins de 6 mois. La pression pour embaucher rapidement, que ce soit pour des campagnes de contrôles ou des mesures gouvernementales, entraîne parfois des situations absurdes. Le système de versement des salaires par la DGFIP est inadapté. L'ASP est devenue essentielle pour des paiements rapides notamment de nos agriculteurs. **Face à la récente crise agricole, comment le ministre**

SNUITAM - FSU

DRAAF Bretagne - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél. 02 99 28 22 99 - Télécopie : 02 99 28 20 83

Mel : / snuitam@snuitam-fsu.org / Site Internet : www.snuitam-fsu.org

peut-il concrétiser ses promesses ? Ne serait-il pas pertinent de transférer la gestion des paiements des contractuels des finances ministérielles aux établissements publics ?

Notre Alerte sur les Retards de Salaires :

Il est impératif que les ministères agissent immédiatement pour résorber ces retards de paiement et garantir que les contractuels ne soient plus victimes de cette problématique persistante. Comment pouvons-nous rendre les métiers de nos ministères attractifs avec de tels dysfonctionnements ? **Accepteriez-vous de travailler sans être payé à la fin du mois et d'avoir à recourir aux services de l'assistance sociale pour pouvoir manger ?**

Revendications :

- La mise en place de concours adaptés pour permettre la titularisation de ces agents,
- La mise en place d'une indemnité pour tous les contractuels impactés par les retards de versements de salaire,
- Le recrutement massif de titulaires pour répondre de manière adéquate aux missions des ministères.

Dans l'attente d'une action concrète de votre part pour résoudre ces problématiques, nous vous exhortons à prendre les mesures nécessaires. Comme dit le premier Ministre : « tu casses, tu ré pares », nous, de notre côté, vous disons : « vous embauchez, vous payez ».

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre engagement ferme pour des améliorations substantielles des contractuels.

SNUITAM - FSU

DRAAF Bretagne - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél. 02 99 28 22 99 - Télécopie : 02 99 28 20 83

Mel : / snuitam@snuitam-fsu.org / Site Internet : www.snuitam-fsu.org